



Commune des  
Ponts-de-Martel

## Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du jeudi 4 avril 2019, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Madame Aline Botteron, Présidente.

**Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Elle passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 21 Conseillers généraux.

<u>Absents excusés</u>	<u>Absents non excusés</u>	<u>Poste vacant</u>
Steve Simon-Vermot	Jean-Paul Cruchaud	0
Xavier Finger	Jérémie Simon-Vermot	
Jean-Marc Robert		
Coralie Seiler		

**Madame la Présidente Aline Botteron** constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2018,
2. Création d'une zone réservée sur le territoire communal des Ponts-de-Martel,
3. Demande d'un crédit de fr. 148'000.- permettant le changement du filtre à sable de la station de pompage des Combes-Dernier,
4. Demande d'un crédit de fr. 19'800.- permettant la mise en conformité de l'éclairage public,
5. Demande d'un crédit de fr. 970'000.- permettant le remplacement de la conduite d'eau potable située sous la Grande rue, étapes A et B,
6. Nomination d'un membre au Bureau du Conseil général (en remplacement de Mme Gaëlle Kammer).

### **1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2018**

**Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

### **2. Création d'une zone réservée sur le territoire communal des Ponts-de-Martel**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre la discussion générale.

**Madame Sylviane Barth** indique que le Parti Socialiste et Libre soutient sans réserve la création de la zone réservée présentée dans le rapport du bureau d'ingénieurs UrbaPlan et du Conseil communal.

Les membres de ce parti trouvent bien que la zone réservée soit plus étendue de 1,4 ha que ce que le Plan directeur régional ne demande; cela laisse des alternatives à la commune en cas de litiges avec les propriétaires. Les parcelles de la zone réservée sont logiquement choisies, en fonction de leur emplacement, soit enclavées, soit peu ou pas aménagées ou difficiles d'accès.

Ce groupe estime que le Conseil communal a fait un bon choix en mettant la deuxième extension des parcelles des Prises dans la balance, choix solidaire par rapport aux autres propriétaires de la commune et raisonnable, vu que la première extension n'est pas totalement remplie, sachant aussi que le nouveau Plan d'aménagement local (le PAL) aura une durée de vie d'une quinzaine d'années et pourra être, à ce moment-là, revu en fonction des besoins futurs de la population et de son habitat.

**Monsieur Bastien Gaberell** annonce que la création d'une zone réservée a nourri de vifs débats lors de la séance de groupe PLR, le point principalement débattu étant la surface de zone réservée plus élevée que demandé.

La création de cette zone réservée n'est que le premier jalon d'un long processus. Ces décisions, bien que limitées par le Plan directeur régional, vont donner le nouveau visage de notre village, c'est pourquoi elles devront être murement réfléchies.

Le Parti Libéral-Radical soutient dans sa majorité le projet.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 19 voix pour et 1 abstention.

### **3. Demande d'un crédit de fr. 148'000.- permettant le changement du filtre à sable de la station de pompage des Combes-Dernier**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre la discussion générale.

**Madame Silvia Robert** indique que le Parti Démocratique Indépendant soutient la demande de crédit permettant le changement du filtre à sable de la station de pompage des Combes-Dernier car il trouve, en effet, judicieux d'optimiser les installations existantes afin d'augmenter l'apport d'eau arrivant de cette source au réseau au lieu d'investir dans la recherche d'une nouvelle, qui s'avérerait plus aventureux et coûteux, et ceci sans garantie de résultat.

Le Parti Démocratique Indépendant espère également qu'effectivement, notre auto-alimentation en eau va augmenter et ainsi, il trouve cet investissement bienvenu.

**Madame Fabienne Rohrbach** annonce que le Parti Socialiste et Libre trouve pertinent de valoriser les eaux collectées par nos sources.

Le choix établi pour effectuer le renouvellement du filtre à sable ne semble pas trop coûteux et il permettra par ailleurs d'augmenter notre autonomie en eau.

Ce groupe salue également la longévité de la station de pompage et de son filtre actuel (plus de 40 ans) et est donc favorable à cette demande de crédit.

**Monsieur Stephan Robert** indique qu'après les explications fournies par le Conseiller communal Monsieur Simon Kammer, le Parti Libéral-Radical a décidé de soutenir ce projet.

L'eau est indispensable à toute la vie de notre village. Nous avons le grand avantage de pouvoir bénéficier des sources provenant essentiellement des Combes-Dernier et des Favarges. Notre consommation est d'environ 300 à 350 mètres cubes alors que notre réserve est d'un peu plus de

400 mètres cubes. Or, les fluctuations des sources peuvent être assez importantes; heureusement que nous pouvons nous alimenter via le réseau d'eau de La Chaux-de-Fonds qui est puisée dans l'Areuse. Par le passé, nous avons fait un bon nombre de forages pour essayer de trouver de nouvelles sources ou nappes phréatiques. Dire que le problème de l'eau dans notre village est préoccupant est un euphémisme.

Que nous propose le rapport ? Un changement de filtre qui n'arrive plus à traiter les eaux à forte turbidité lors de pluies abondantes et au printemps par exemple. Alors que nous avons un traitement UV assez performant, celui du filtre à sable date des années 70 et est limité à 1 fnu, ce qui signifie que lorsque l'eau est trop trouble, elle ne peut pas être exploitée. Le nouveau filtre proposé nous permettra de traiter l'eau plus trouble jusqu'à 50 fnu à un débit qui avoisine celui qu'il est possible de traiter avec le système UV, d'où une plus grande cohérence avec notre installation.

Cette astuce va certainement nous permettre de diminuer un peu notre dépendance au réseau de La Chaux-de-Fonds, mais nous aurions bien aimé avoir un ordre de grandeur de l'économie escomptée, même s'il est mentionné dans le rapport que cette estimation reste difficile à établir.

Les graphiques du rapport nous montrent qu'un extrait de quelques jours problématiques, qu'en est-il du reste de l'année ?

A partir des graphiques, nous pouvons constater que la turbidité reste supérieure à 1 fnu pendant 1 à 2 jours, ce qui rend impossible le filtrage de l'eau avec les installations actuelles. Il n'est par contre pas indiqué le nombre de fois que ce phénomène a lieu au cours d'une année. Il aurait fallu en savoir un peu plus pour pouvoir nous prononcer en toute objectivité.

On peut néanmoins constater que dans les deux cas présentés, la turbidité ne dépasse jamais 50 fnu et que par conséquent, l'eau pourrait être traitée constamment avec la nouvelle installation.

Il y a des travaux assez importants à effectuer notamment en ce qui concerne la tuyauterie et l'automatisation, ce qui peut se comprendre si on veut lier ce système à la télégestion. On peut toutefois éventuellement s'étonner de la construction de la petite maison dont la porte n'a pas été prévue assez grande et qu'il faille envisager des travaux importants de maçonnerie et de serrurerie pour pouvoir simplement sortir et remplacer le filtre.

Le choix du filtre n'est apparemment pas très grand puisqu'il n'y a qu'une entreprise qui fabrique ce genre de filtre de taille relativement modeste. Il est mentionné dans le rapport que d'autres solutions seraient envisageables pour nous rendre presque indépendants et autonomes en ce qui concerne notre alimentation en eau. En effet, nous pourrions envisager créer un petit lac aux Combes-Dernier, comme à l'époque, mais le traitement de l'eau requerrait d'autres installations très coûteuses, puisque nous ne serions alors plus totalement alimentés par une grande source locale qui nécessite un traitement moindre.

Finalement, cette solution semble raisonnable pour l'instant. Peut-être qu'à l'avenir, potentiellement plus proche que nous l'envisageons avec un changement climatique qui accélère, il faudra repenser à de nouvelles issues à ce problème d'approvisionnement d'eau qui préoccupe notre commune depuis des décennies.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

#### **4. Demande d'un crédit de fr. 19'800.- permettant la mise en conformité de l'éclairage public**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre la discussion générale.

**Madame Dominique Maire** annonce que les membres du Parti Socialiste et Libre ont décidé d'accepter la demande, mais comme les tests ont déjà été effectués il y a plusieurs années au

village et que cette pratique est courante dans certaines communes neuchâtelaises, le Parti Socialiste et Libre aimerait savoir si la commune envisage de réduire ou arrêter l'éclairage public à certaines heures de la nuit.

**Monsieur Simon Kammer** indique qu'actuellement, au sein du village, le Conseil communal n'y pense pas forcément car nos installations ne nous le permettent pas. Des bouclages doivent être faits différemment pour pouvoir réduire voire supprimer certains éclairages.

Etant donné que le canton va refaire la route cantonale, il faudra très certainement également refaire l'éclairage public, mais cela concerne une autre demande de crédit qui interviendra l'année prochaine ou dans deux ans. A ce moment-là, on pourra facilement mettre en place des systèmes pour le faire, sans toutefois le mettre en place directement.

Actuellement, nous possédons encore passablement d'autres lampes que du LED, ce qui complique la diminution ou l'extinction de l'éclairage public.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

## **5. Demande d'un crédit de fr. 970'000.- permettant le remplacement de la conduite d'eau potable sous la Grande rue, étapes A et B**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre la discussion générale.

**Monsieur Guillaume Maire** qualifie le montant de fr. 970'000.- comme faramineux car il s'agit presque d'un cinquième des charges d'exploitation de notre budget 2019. Cependant, ce n'est pas une surprise puisque cette demande de crédit apparaissait dans l'échéancier des investissements pour la commune en 2019.

Les fuites de cette conduite plus que centenaire sont coûteuses et risquent d'être de plus en plus nombreuses et onéreuses sans ces travaux.

Au niveau de sa planification, le Parti Socialiste et Libre rejoint pleinement le Conseil communal sur le fait qu'il faille exécuter ces travaux avant la réfection de la route cantonale.

Ce parti déplore tout de même le fait de devoir gaspiller de l'argent car la planification conjointe avec le canton n'est pas possible. Malgré ceci, le groupe Socialiste et Libre est d'avis que cette demande est indispensable pour la commune et l'acceptera.

Au nom du Parti Démocratique Indépendant, **Monsieur Vincent Robert** remercie le Conseil communal de prendre les devants afin de mettre à neuf le réseau avant que les ponts et chaussées ne se décident à refaire la Grande rue. Il sera ainsi possible de transmettre aux prochaines générations un réseau en bon état et le groupe PDI espère que la qualité du matériel installé permettra de tenir un bon siècle, comme la conduite qui est actuellement en place. Les membres du Parti Démocratique Indépendant encouragent toutes les personnes présentes à accepter cet arrêté.

**Monsieur Josua Robert** annonce que lorsque la conduite a été construite il y a 105 ans, la première guerre mondiale commençait. Igor Stravinsky composait l'opéra Le Rossignol et Burnley battait Liverpool en finale de la coupe d'Angleterre; c'est dire que c'est vieux et c'est dire que c'est le moment de changer !

Le Conseil général a dû se prononcer à plusieurs reprises sur des objets liés aux conduites d'eau ces derniers temps et à l'approvisionnement en général en eau du village. La situation, on le comprend bien, même si elle n'est pas optimale, est éminemment compliquée et complexe,

